



**EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal**

Publié le : 19/11/2024

Séance du 07 novembre 2024

Le Conseil Municipal, convoqué le 31 octobre 2024, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Abdel GHEZALI, 1^{er} Adjoint

Étaient présents :

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY, Mme Anne BENEDETTO (à compter de la question n° 2), M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLERÉY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO (à compter de la question n° 2), Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE (à compter de la question n° 2), Mme Julie CHETTOUH (à compter de la question n° 4), M. Sébastien COUDRY (à compter de la question n° 4), M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA (à compter de la question n° 2), Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLIOLO, Mme Nadia GARNIER (à compter de la question n° 4), M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Jean-Emmanuel LAFARGE (à compter de la question n° 2), Mme Marie LAMBERT (à compter de la question n° 19), M. Aurélien LAROPPE (à compter de la question n° 2), Mme Myriam LEMERCIER, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR (à compter de la question n° 2 et jusqu'à la question n° 6 incluse), Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI (à compter de la question n° 2), Mme Carine MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Yannick POUJET (à compter de la question n° 2), M. Anthony POULIN, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN (à compter de la question n° 4), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Claude VARET, Mme Sylvie WANLIN (à compter de la question n° 2), Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF

Secrétaire :

Mme Christine WERTHE

Étaient absents :

Mme Annaïck CHAUVET, Mme Sadia GHARET, M. Pierre-Charles HENRY, M. Damien HUGUET, M. Christophe LIME, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Françoise PRESSE, Mme Anne VIGNOT

Procurations de vote :

Mme Anne BENEDETTO à M. Hasni ALEM (jusqu'à la question n° 1 incluse), M. François BOUSSO à Mme Valérie HALLER (jusqu'à la question n° 1 incluse), Mme Annaïck CHAUVET à M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Julie CHETTOUH à Mme Frédérique BAEHR (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. Sébastien COUDRY à Mme Carine MICHEL (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Nadia GARNIER à M. Anthony POULIN (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE, M. Damien HUGUET à M. Nathan SOURISSEAU, Mme Marie LAMBERT à M. Guillaume BAILLY (jusqu'à la question n° 18 incluse), M. Christophe LIME à M. Gilles SPICHER, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR à M. Yannick POUJET (à compter de la question n° 7), M. Saïd MECHAI à M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 1 incluse), Mme Marie-Thérèse MICHEL à M. Aurélien LAROPPE, Mme Françoise PRESSE à Mme Lorine GAGLIOLO, Mme Juliette SORLIN à M. Yannick POUJET (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. André TERZO à Mme Aline CHASSAGNE (à compter de la question n° 4), Mme Anne VIGNOT à M. Abdel GHEZALI, Mme Sylvie WANLIN à M. Jean-Hugues ROUX (jusqu'à la question n° 1 incluse)

OBJET : 45 - Aide à l'Observatoire de la laïcité Bourgogne Franche-Comté

Délibération n° 007739

45

Aide à l'Observatoire de la laïcité Bourgogne Franche-Comté

Rapporteur : Mme Elise AEBISCHER, Adjointe

| | Date | Avis |
|-----------------|------------|-------------------|
| Commission n° 1 | 24/10/2024 | Favorable unanime |

Résumé :

Créé en 2006, l'association «l'Observatoire de la Laïcité Bourgogne Franche-Comté» (ORL) est une association dont le rôle est la veille et la sensibilisation éducative et culturelle et dont la vocation est la promotion des valeurs fondamentales de la République qui découlent du principe de laïcité. Il anime le collectif laïcité bisontin.

Il est proposé à la ville d'accorder une subvention à cette association pour financer des ateliers laïcité dans 6 classes de CM1-CM2 de Besançon.

I. Contexte

La laïcité est un principe dont découlent les valeurs fondamentales de notre République. Afin de l'expliquer et de mieux la faire comprendre aux plus jeunes, un collectif associatif bisontin accompagné par la Ville et en partenariat avec l'Education Nationale, a proposé en 2023 de sensibiliser des élèves d'écoles primaires. L'action est renouvelée en 2024.

II. Le Dispositif

L'objectif principal de ces interventions est de faire prendre conscience aux élèves de la signification du principe de laïcité, qui est un fondement de la citoyenneté et des valeurs de la République. Il s'agit donc de faire connaître, de transmettre et de faire comprendre aux élèves le sens de ce principe constitutionnel en instaurant le dialogue à travers des exemples pratiques et différents cas d'application, afin de répondre aux interrogations et de créer une société fondée sur le vivre ensemble.

Le collectif souhaiterait renouveler l'engagement qui avait été le sien auprès des écoles et poursuivre le projet de sensibilisation et de promotion de la laïcité en lien avec les enseignants et la direction des écoles élémentaires du 1^{er} degré.

En relation avec la Ville de Besançon et en accord avec la DSDEN, le collectif laïcité propose d'animer dans plusieurs écoles de Besançon des séquences de travail sur la laïcité. Le collectif est composé de 9 associations ou entités : l'Observatoire Régional de la Laïcité Bourgogne Franche-Comté, Trajectoire Ressources, la Fédération Léo Lagrange, les Francas du Doubs, RECIDEV, CEMEA, La Fédération du Doubs de la Ligue de l'Enseignement, l'UNSS et la Ville.

Les séquences proposées aux écoles se dérouleront en 2 temps :

- avant le 9 décembre (date à définir avec les équipes pédagogiques) :
 - 1 heure de discussion/concertation avec les enseignants afin de présenter la démarche proposée, faire l'analyse des besoins des élèves, voir quelles suites pourraient être envisagées après les interventions)
 - 2 h d'intervention en classe auprès des élèves, par un binôme d'intervenants.
- le 9 décembre (journée nationale de la laïcité) :
 - Une demi-journée de regroupement avec les autres classes engagées dans le projet pour un programme intégrant un temps de parole commun et des mini-ateliers.

Au total, 6 classes de CM1-CM2 seront impliquées dans le projet.

Les interventions seront localisées dans les différents quartiers de Besançon.

Le projet nécessitera 24 heures d'animation de séquences, qui seront réalisées par 6 salariés et 6 bénévoles.

Il prévoit 24 heures d'interventions, dont 12 assurées par des salariés et 12 par des bénévoles.
Il nécessite 72 heures de préparation, dont 36 assurées par des salariés (préparation pédagogique des séquences d'intervention, réunions préparatoires avec les enseignants).

Parmi les thématiques susceptibles d'être abordées : « La laïcité au quotidien », « La laïcité à l'école », « La laïcité dans l'espace public », « La charte de la laïcité à l'école », « Appréhender la laïcité par le jeu »...

Les interventions feront appel à des pédagogies actives.

III. Soutien financier

Ce dossier de demande de subvention est porté par l'ORL pour le compte du Collectif laïcité de Besançon.

Il sollicite la Ville de Besançon à hauteur de 1 500 € pour l'animation d'ateliers dans les écoles de Besançon.

A noter que la Région est sollicitée à hauteur de 2 500 €.

Il est proposé d'accorder une subvention de 1 500 €.

En cas d'accord, la dépense totale d'un montant de 1 500 € sera prise en charge sur la ligne de crédits 65.348.65748.0022184.10068. Le versement de la subvention sera effectué en une fois à compter de sa notification.

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 1 500 € à l'association l'Observatoire Régional de la Laïcité Bourgogne Franche-Comté.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention* : 0

Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

La Secrétaire de séance,



Christine WERTHE
Conseillère Municipale

Pour extrait conforme,
La Maire,



Anne VIGNOT